Partenariat ARIF / ISFB
- revue de presse -
septembre 2018

Parution	Circulation	audience
Neue Zürcher Zeitung (NZZ)	85’000	235’000
AGEFI	8’350	14’000
Allnews.ch	10’000 (newletter)	
FinanceCorner.ch	n/a	
Entreprise Romande	21’000	

COMandWEALTH

Neue Zürcher Zeitung

Vermögensverwalter preschen vor

Im Hinblick auf die neue Finanzmarktarchitektur bietet der grösste Verband der Romandie eine neue Ausbildung an – obwohl erst im Oktober klar wird, wie die gesetzlichen Regelungen genau ausgestaltet sind.

Antonio Fumagalli, Lausanne 8.9.2018, 08:00 Uhr

Obwohl die neuen Finanzmarktgesetze also noch nicht genau ausgearbeitet sind, tut sich im Hintergrund bereits einiges – in der Westschweiz. (Bild: Denis Balibouse / Reuters)

Über zwei Jahre lang behandelte das Parlament das Finanzdienstleistungsgesetz (Fidleg) und das Finanzinstitutsgesetz (Finig). Die unabhängigen Vermögensverwalter geizten dabei nicht mit Kritik: «Die ursprüngliche Version des Bundesrates hätte für die grosse Mehrheit der Branche das Aus bedeutet», heisst es im Magazin des Verbandes Schweizerischer Vermögensverwalter (VSV). In der Folge passten die Räte die beiden Vorlagen an. Am 15. Juni verabschiedete das Parlament Fidleg und Finig schliesslich. Und der VSV konstatierte nunmehr, dass dem Parlament «ein Husarenstück» gelungen sei.

Die Pflicht wurde gestrichen

Die neue Finanzmarktregulierung schafft einheitliche Wettbewerbsbedingungen für die Intermediäre und verleiht damit den unabhängigen Vermögensverwaltern erstmals gesetzliche Anerkennung. Sie erhalten damit einen Status, der demjenigen von Banken ähnlich ist. Die Zeiten, in denen man von einer Branche der schwarzen Schafe habe sprechen können, seien vorbei, sagte VSV-Präsident Serge Pavoncello lakonisch.

In Kraft treten sollen die neuen Gesetzesbestimmungen per 2020. Doch im Fokus steht ein anderes Datum: Voraussichtlich am 24. Oktober eröffnet der Bundesrat die Vernehmlassung zu den Verordnungen. Einer der Punkte, die mit Sicherheit zu reden geben werden, ist die Ausgestaltung der künftigen Aus- und Weiterbildungen für Vermögensverwalter. Artikel 6 des Fidleg besagt, dass «Kundenberaterinnen und -berater über hinreichende Kenntnisse über die Verhaltensregeln nach diesem Gesetz sowie über das für ihre Tätigkeit notwendige Fachwissen verfügen müssen». Artikel 20 Absatz 3 des Finig verlangt von den Geschäftsführern zudem eine «angemessene Ausbildung». Was streng klingt, ist eine deutlich abgespeckte Version der ursprünglich vom Bundesrat verlangten «Pflicht zur Aus- und Weiterbildung». Branchenspezifische Mindeststandards hat das Parlament gestrichen. Auch liegt es nicht mehr am Bundesrat, Anforderungen festzulegen.

Obwohl die neuen Finanzmarktgesetze also noch nicht genau ausgearbeitet sind, tut sich im Hintergrund bereits einiges – in der Westschweiz. ARIF, der grösste Verband der Vermögensverwalter der Romandie, will demnächst ein neues Ausbildungsprogramm vorstellen, wie die NZZ erfahren hat. Konkret hat der Verband eine Partnerschaft mit dem Bankinstitut ISFB abgeschlossen, um ab Januar ein Zertifizierungsprogramm (Certified Wealth Management Advisor, kurz CWMA) nach Massgabe der Swiss Association for Quality anzubieten, so wie es die Grossbanken UBS und Credit Suisse sowie zahlreiche Kantonalbanken bereits seit rund zwei Jahren tun. Das Programm für die unabhängigen Vermögensverwalter soll entweder in einem sechstägigen Intensivkurs oder mittels E-Learning über ein halbes Jahr absolviert werden können.

Stéphanie Hodara, Anwältin und Geschäftsleitungsmitglied des ARIF, sieht in der Zusatzausbildung ein wichtiges Element, «um das Image der Branche zu stärken» – und stellt sie in Zusammenhang mit Fidleg und Finig. «Es ist ein Versprechen für die Zukunft. Wir wollen die bevorstehenden Gesetzesänderungen antizipieren», sagt sie. Je nach Ausgestaltung der Verordnungen werde man dann noch «gewisse Anpassungen» vornehmen müssen, aber im Grossen und Ganzen stehe der Inhalt des Kurses.

Ein Standard für eine Branche?

Der VSV als grösster Verband der Branche hat es etwas weniger eilig. Man erarbeite in Zusammenarbeit mit Hochschulen und privaten Instituten ebenfalls ein Weiterbildungsprogramm, sagt die Ausbildungsverantwortliche Annick Weizman. Für die Details sei man auf die Finig-Verordnungen angewiesen. Weizman geht davon aus, dass alle Vermögensverwalter, die über ihre Unternehmen dem VSV angeschlossen sind, das Angebot in Anspruch nehmen werden, insgesamt über 2000 Kundenberater. Das Angebot habe man aber für die gesamte Branche angedacht, so Weizman.

Ungeachtet des Zeitpunkts, ab dem die unabhängigen Vermögensverwalter wieder die Schulbank drücken, ist die Hoffnung der verschiedenen Akteure letztlich die gleiche: Dass sich das CWMA-Zertifikat als Standard durchsetzt – und für die schwarzen Schafe eine Hürde darstellt, die sie nicht mehr überspringen können.

TRADUCTION----------

Les gestionnaires d'actifs passent à la vitesse supérieure

Dans la perspective de la nouvelle architecture des marchés financiers, la plus grande association de Suisse romande propose un nouveau cours de formation, mais il faudra attendre le mois d'octobre pour savoir exactement quelles sont les dispositions légales.

[…] Bien que les nouvelles lois sur les marchés financiers n'aient pas encore été élaborées en détail, beaucoup de choses se passent déjà à l'arrière-plan - en Suisse romande. L'ARIF, la plus grande association de gérants de fortune de Suisse romande, est sur le point de lancer un nouveau programme de formation, comme l'a appris la NZZ. Concrètement, l'Association a conclu un partenariat avec l'institution bancaire ISFB pour proposer un programme de certification (Certified Wealth Management Advisor, CWMA en abrégé) dès janvier en accord avec l'Association suisse pour la qualité, comme le font depuis environ deux ans les grandes banques UBS et Credit Suisse ainsi que de nombreuses banques cantonales. Le programme destiné aux gérants de fortune indépendants sera complété soit par un cours intensif de six jours, soit par une formation en ligne d'une durée de six mois.

Stéphanie Hodara, avocate et membre du directoire de l'ARIF, considère la formation complémentaire comme un élément important "pour renforcer l'image de l'industrie" - et la replace dans le contexte de Fidleg et Finig. "C'est une promesse pour l'avenir. Nous voulons anticiper les changements législatifs à venir ", dit-elle. Selon la forme de la réglementation, il faudrait alors procéder à "certains ajustements", mais dans l'ensemble, le contenu du cours était toujours là »

'AGEFI

Agence Economique et Financière

Suisse | depuis 1950

Les gestionnaires de fortune externes retournent à leurs études

Via un partenariat, l'association romande des intermédiaires financiers et l'institut supérieur de formation bancaire propose une formation certifiée.

ELSA FLORET

Le label CWMA (Certified Wealth Management Advisor) est le standard professionnel adopté par les banques suisses depuis 2016 pour leurs conseillers en gestion de fortune. Anticipant les obligations de formation, que les nouvelles lois sur les services et établissements financiers (LSFin/LEFin) imposeront aux GFE (gestionnaires de fortune externes) dès 2020, l'ARIF (l'association romande des intermédiaires financiers) offre à ces intermédiaires financiers la possibilité de commencer dès maintenant un programme de formation/préparation à cette certification, qui leur sera accessible dès janvier 2019.

«Cela fait partie de la mission de l'ARIF que d'accompagner les GFE et ses membres en particulier, dans les changements réglementaires et leur donner les outils pour continuer d'exercer leur métier efficacement, en conformité avec les règles établies par le législateur et par la FINMA», expose Stéphanie Hodara, membre du Comité de l'ARIF.

L'ISFB assure le processus de certification CWMA pour le compte de SAQ (Swiss Association for Quality). La formation/préparation à la certification, disponible en français et anglais, est dispensée conjointement par l'ARIF et l'ISFB, s'étale sur 6 à 9 mois (e-Learning et/ou programme intensif en présence sur 6 jours) et couvre les 15 thèmes de compétences CWMA. L'ARIF et l'ISFB ont collaboré pendant 11 mois pour rendre accessible cette certification aux GFE (initialement réservée aux banques) et mettre au point un programme efficace de formation/préparation. L'obtention de la même certification que les banquiers sera pour les GFE la meilleure manière de se préparer aux exigences de formation requises par la LSFin et nécessaires pour obtenir leur licence FINMA dès l'entrée en vigueur de la LEFin.

FRÉDÉRIC KOHLER. *«Cette certification SAQ et ISO 17024 est suisse et internationale et pas uniquement ISFB.»*

«En tant que leader de la formation bancaire et financière en Suisse romande, il était primordial pour l'ISFB d'être les premiers à offrir aux GFE un programme de certification leur permettant de faire reconnaître leur expertise dans un marché de la gestion de fortune en pleine évolution. Les professionnels se doivent de renforcer leur employabilité et de rester concurrentiels. Ceux qui ne le seront pas vis-à-vis des robots seront éliminés», souligne Michel Juvet, président de l'ISFB.

Tarif ARIF préférentiel

La certification sera proposée à tarif préférentiel aux membres de l'ARIF, soit 1650 francs suisses. Le prix de la formation (estimé entre 1600 et 5000 francs) sera fonction des besoins de chaque GFE et des synergies/économies, que la mutualisation au sein de l'ARIF permettra. Le prix moyen constaté par les banques pour la formation et la certification s'élève à 4500 francs.

«Cette formation n'était pas ouverte aux gérants externes jusqu'à présent. Nous anticipons ainsi le changement réglementaire. Le gestionnaire externe devra justifier de ses compétences en matière de gestion et de conformité», précise Stéphanie Hodara, avocate associée chez Altenburger et membre du Comité de l'ARIF, qui ajoute que l'ARIF va déposer une demande d'accréditation d'organisme de surveillance auprès de la FINMA.

Créée à Genève le 15 mars 1999, l'ARIF est une association de droit privé, sans but lucratif, délégataire d'une tâche publique pour la prévention et la lutte contre le blanchiment de valeurs patrimoniales, telle que définie par la Loi fédérale sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (LBA). En 2009, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a reconnu les normes d'autorégulation de l'ARIF (Code de déontologie) pour le secteur de la gestion de fortune indépendante.

A l'occasion de l'annonce de ce partenariat lundi à Genève, une table ronde était organisée sur le thème: «GFI: quelles perspectives d'avenir pour un métier en réinvention?»

Parmi les intervenants, Blaise Matthey, directeur général de la FER Genève (Fédération des Entreprises Romande); Michel Juvet, associé chez Bordier et Cie et président de l'ISFB; Stéphanie Hodara, avocate associée chez Altenburger et membre du Comité de l'ARIF; Frédéric Kohler, directeur de l'ISFB; ainsi que Nicole Curti, associée chez Stanhope Capital et membre du Comité de l'ARIF et qui annonce que cette loi est une opportunité et que l'ensemble de ses RM va suivre cette formation.

«La loi n'oblige rien aujourd'hui. L'objet ici est la certification. Il s'agit de passer un permis de conduire ou un brevet de pilote. Cette certification SAQ et ISO 17024 est suisse et internationale et pas uniquement ISFB. La formation est l'évaluation de l'ensemble des compétences techniques et comportementales, dans la protection du client privé», explique Frédéric Kohler, qui ajoute que dans le comité de la norme, à ce jour, aucun représentant des GFE n'est représenté. Seules les grandes banques, banques cantonales et les banques étrangères en font partie.

Depuis 30 ans, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) joue un rôle important dans l'évaluation, le développement et la certification des compétences bancaires et financières. Association professionnelle à but non lucratif reconnue d'utilité publique par l'Etat de Genève, l'institut est aujourd'hui le leader romand en matière de formation continue bancaire. L'ISFB est certifié ISO29990:2010, ISO9001:2015 et est également accrédité SAQ. ■

CREDIT SUISSE: dans le viseur de la Finma

La Finma pointe des manquements de la part de Credit Suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Dans plusieurs cas, le numéro deux bancaire helvétique a omis d'effectuer des vérifications à propos de ses clients. Parallèlement, son patron Tidjane Thiam estime que la restructuration de sa banque est presque terminée. CS espère réaliser au cours des deux prochaines années un bénéfice annuel de 5 à 6 milliards, a-t-il confié lors d'un entretien avec la *NZZ am Sonntag*. – (awp)

TRAJECTOIRES

BNS: Barbara Janom Steiner élue présidente de banque

Le Conseil fédéral a nommé Barbara Janom Steiner présidente du conseil de banque de la BNS. La conseillère d'Etat en charge des finances grisonnes succédera à Jean Studer à compter du 1er mai 2019. Membre du conseil de banque de la BNS depuis 2015, Barbara Janom Steiner a été nommée par le Conseil fédéral pour la période administrative allant jusqu'à 2020. – (awp)

RAIFFEISEN: le directeur général de la BKB à la tête du conseil d'administration

En désignant le directeur général de la Banque cantonale de Bâle (BKB), Guy Lachappelle, à la présidence de son CA, Raiffeisen s'a joint les services d'un expert capable de redresser le 3e groupe bancaire helvétique. Reprenant *201.2 à Hans Rudolf Matter la rection de l'établissement can nale, Guy Lachappelle donne u nouvelle impulsion à la banq La situation de Raiffeisen présen des analogies à celle qu'a connu la BKB il y a six ans. – (awp)*

AGEFI 18.09.2018

'AGEFI

LA UNE - Mardi 18.09.2018

Des mesures d'accompagnement eurocompatibles?

Les gestionnaires de fortune externes retournent à leurs études

Via un partenariat, l'association romande des intermédiaires financiers et l'institut supérieur de formation bancaire (ISFB) propose aux 3000 gestionnaires de fortune externes un programme de certification saq-cwma... Lire la suite

Quand des hackers se transforment en super-héros

Newsletter 18.09.2018

'AGEFI

EN CONTINU | ACTEURS | ENTREPRISES | POLITIQUE | MARCHÉS | FOCUS

Les gestionnaires de fortune externes retournent à leurs études

LUNDI, 17.09.2018

Via un partenariat, l'association romande des intermédiaires financiers et l'institut supérieur de formation bancaire (ISFB) propose aux 3000 gestionnaires de fortune externes un programme de certification saq-cwma.

Elsa Floret

Le label CWMA (Certified Wealth Management Advisor) est le standard professionnel adopté par les banques suisses depuis 2016 pour leurs conseillers en gestion de fortune. Anticipant les obligations de formation, que les nouvelles lois sur les services et établissements financiers (LSFin/LEFin)...

Michel Juvet, président de l'ISFB.

www.agefi.com 18.09.2018

allnews
La finance suisse dans l'e-media

Points de vue

Une nouvelle certification dédiée aux gérants externes

18 sep 2018 - 07:05 Salima Barragan

«La nouvelle certification répond à un besoin face aux changements», estime Michel Juvet, président de l'ISFB.

Les gérants de fortune des grandes banques ont facilement accès à des certifications et formations internes. Pour les gérants externes, qui travaillent pour le compte de petites structures, il est plus fastidieux d'y avoir accès. Face à l'accroissement des exigences réglementaires comme la LBA (loi sur le blanchissement d'argent) et la LSFin (loi sur les services financiers qui prendra effet en 2020) et des standards en matière de formation, l'institut supérieur de formation bancaire (ISFB) et l'association romande des intermédiaires financiers (ARIF) ont lancé une nouvelle certification CWMA (Certified Wealth Management Advisor) pour permettre aux gérants externes de faire reconnaitre leur expertise dans un marché de la gestion de fortune en pleine évolution.

L'enjeu: une place financière de qualité

Selon Michel Juvet, Président de l'ISFB, la certification CWMA est une pierre supplémentaire dans le jardin des compétences standardisées suisses. Cette étape supplémentaire démontre que la place financière suisse est cohérente en matière de formation. L'évolution technique de certains produits comme les options et les produits structurés demande des compétences de plus en plus pointues. Face aux contraintes réglementaires et aux lois qui évoluent, les activités de gestion de fortune doivent se rendre conformes, notamment avec les problématiques de crossboarder et Know Your Customer. Enfin, la nouvelle concurrence amenée par la robotique et la digitalisation nécessite une mise à jour pour assurer l'employabilité de ces gérants. «Les entreprises doivent évoluer pour rester conforme à ce nouveau monde», souligne le président de l'ISFB.

Les besoins spécifiques des petites structures

Il s'agit d'une collaboration inédite entre l'ARIF et l'ISFB pour arriver à un niveau de formation homogène entre les gérants externes et ceux des grandes banques. La gestion du risque reste un facteur clef dans leur métier, notamment les risques de conflits avec les clients déclarés. « Nous offrons une formation métier avec une certification unique suisse et internationale ISO 17024, explique Frédéric Kohler, directeur de l'ISFB, qui distingue la formation de la certification. Pour chaque candidat, un test d'évaluation des connaissances globales déterminera ses besoins spécifiques en formation. «20% des gérants externes sont prêts pour passer directement à la certification mais 65% ont des besoins avérés en formation e-learning ou en classe», rajoute le directeur de l'ISFB. Le coût de la formation dépend naturellement du niveau de compétences initial et des lacunes à combler mais l'on compte environ CHF 4'500 en moyenne pour une formation entre 12 et 18 mois. Le taux d'échec est de 5%.

Cette certification est labellisée SAQ (Swiss Association for Quality), un label reconnu internationalement. «Elle deviendra le standard dans la gestion pour mitiger les risques», estime Stéphanie Hodara, de l'ARIF.

www.allnews.ch 18.09.2018

Newsletter 18.09.2018

Finance Corner
NOUVELLES DE LA FINANCE GENEVOISE

Ricardo Payro / 19 septembre 2018 / Place financière

Nouveau programme de certification pour les gérants indépendants

L'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) et l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) ont conclu un partenariat visant à proposer un programme de certification aux gérants indépendants romands.

Afin d'anticiper les obligations auxquelles seront soumis les gérants indépendants avec l'arrivée des nouvelles lois sur les services et établissements financiers (LSFin/LEFin) en 2020, l'ARIF a souhaité proposer dès janvier 2019 un programme de formation adéquat.

S'adressant aux 3'000 gérants indépendants de Suisse romande, ce programme de formation et de préparation permettra d'obtenir la certification SAQ-CWMA. Le label CWMA (Certified Wealth Management Advisor) constitue le standard professionnel adopté depuis 2016 par les banques suisses pour leurs conseillers en gestion de fortune.

L'ISFB assurera le processus de certification CWMA pour le compte de SAQ (Swiss Association for Quality). La formation/préparation à la certification, disponible en français et anglais, sera dispensée conjointement par l'ARIF et l'ISFB. S'étalant sur 6 à 9 mois (e-Learning et/ou programme intensif en présence sur 6 jours), elle couvrira les 15 thèmes de compétences CWMA.

L'ARIF et l'ISFB ont collaboré pendant 11 mois pour rendre accessible aux gérants indépendants cette certification, qui était initialement réservée aux banques, et pour mettre au point le programme. L'obtention de la même certification que les banquiers sera pour les gérants indépendants la meilleure manière de se préparer aux exigences de formation de LSFin, nécessaires pour obtenir leur licence FINMA dès l'entrée en vigueur de la LEFin.

La certification sera proposée aux membres de l'ARIF au tarif préférentiel de CHF 1'650.-. Quant à la formation elle-même, son coût devrait varier entre CHF 1'600.- et 6'000.-, en fonction des besoins de chaque gérant indépendant et des économies d'échelle qui pourront être réalisées grâce à la mutualisation au sein de l'ARIF.

Créée le 15 mars 1999 à Genève, l'ARIF est une association de droit privé reconnue par la FINMA comme Organisme d'Auto-Régulation (OAR). Seul OAR pluridisciplinaire basé en Suisse romande, l'ARIF est indépendant de toute autre association professionnelle ou formation politique. Ouverte à tous les

Abonnez-vous à notre newsletter

Inscrivez-vous pour être notifié lorsqu'un nouvel article est publié.

E-mail

Inscrivez-vous !

Articles récents

Reyl achète une banque luxembourgeoise
20 septembre 2018

Nouveau programme de certification pour les gérants indépendants
19 septembre 2018

Reyl : Nouveau responsable de l'asset management
18 septembre 2018

Catégories

Corporate | Place financière | Produits

www.financecorner.ch 19.09.2018

Finance Corner
NOUVELLES DE LA FINANCE GENEVOISE

Nouveau programme de certification pour les gérants indépendants

L'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) et l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) ont conclu un partenariat visant à proposer un programme de certification aux gérants indépendants romands. Afin d'anticiper les obligations auxquelles seront soumis les gérants indépendants avec l'arrivée des nouvelles lois sur les services et établissements financiers (LSFin/LEFin) en 2020, l'ARIF a souhaité proposer dès janvier 2019 un ...

En savoir plus...

Newsletter 19.09.2018

ENTREPRISE ROMANDE

28.09.2018

Les gestionnaires de fortune externes peuvent se faire certifier

L'Association romande des intermédiaires financiers et l'Institut supérieur de formation bancaire ouvrent aux intermédiaires financiers un programme de certification SAQ-CWMA, jusque-là proposé uniquement aux gérants de fortune travaillant dans les banques.

PIERRE CORMON

Alors que les nouvelles lois sur les services et les établissements financiers imposeront de nouvelles obligations aux gérants de fortune externes dès 2020, l'Association romande des intermédiaires financiers (ARIF) et l'Institut supérieur de formation bancaire (ISFB) veulent leur donner les moyens de remplir plus facilement leurs futures obligations légales. Ils leur accordent désormais la possibilité de se faire certifier selon le label CWMA, le standard professionnel adopté par les banques en 2016 pour leurs propres conseillers en gestion de fortune.

Si le contenu des ordonnances d'application des nouvelles lois n'est pas encore connu, les grandes lignes sont déjà fixées. Ces lois obligeront notamment les gestionnaires de fortune externes à pouvoir justifier de compétences techniques et réglementaires et à suivre des formations continues. Comment attester de ses compétences, par exemple en cas de conflit avec un client? Etre certifié selon le label CWMA devrait permettre de le faire facilement.

Si ce label n'est pas obligatoire, il pourrait cependant devenir le nouveau standard de la profession, estime Stéphanie Hodara, membre du comité de l'ARIF et associée de l'Etude Altenburger. «Les banques, qui l'exigent de leurs collaborateurs, vont probablement l'exiger également des gestionnaires de fortune externes avec lesquels elles travaillent.» Cela leur permettra de se couvrir en cas de problème, mais également de fluidifier les interactions. «Ce sera plus facile pour les banques de travailler avec des gestionnaires externes ayant la même formation que leurs collaborateurs», explique Michel Juvet, président de l'ISFB.

QUATORZE COMPÉTENCES

La certification repose sur un référentiel de compétences commun à l'ensemble de la gestion de fortune privée (quatorze domaines techniques et un comportemental). Toute personne prétendant à la certification commencera par les faire évaluer. De 20% à 25% des collaborateurs de banques passés par là avaient des compétences suffisantes pour se présenter directement à l'examen. L'évaluation faisait ressortir un gros besoin en formation chez environ 20% d'entre eux. Les autres pouvaient compléter leurs besoins avec du e-learning et quelques jours de cours en présentiel. «La formation est individualisée en fonction des besoins de chacun», précise Frédéric Kohler, directeur de l'ISFB. Elle dure en général de douze à dix-huit mois. «Moins, ce serait prétentieux et dangereux; davantage, on risque de se diluer et de ne jamais la terminer», ajoute Frédéric Kohler.

SI CE LABEL N'EST PAS OBLIGATOIRE, IL POURRAIT CEPENDANT DEVENIR LE NOUVEAU STANDARD DE LA PROFESSION.

Environ deux tiers des candidats ont réussi la certification à la première tentative et 95% après trois tentatives au plus. La certification est valable trois ans. Pour la renouveler, son détenteur doit suivre vingt-quatre heures de formation continue sur cette période ou passer un examen écrit de soixante questions.

Le coût de la formation varie selon les besoins de chacun. «Le coût moyen pour les collaborateurs des banques s'est élevé à quatre mille cinq cents francs», note Frédéric Kohler. Quant à la certification, elle coûte mille six cent cinquante francs pour les membres de l'ARIF, un peu plus pour les autres. ■